



## INSUFFISANCE DES PENSIONS :

## LA CPRP SNCF INTERPELLE LE GOUVERNEMENT !

**Forte des résultats électoraux recueillis dans le cadre des élections des représentants des retraités au Conseil d'Administration de la CPR et dans le cadre des élections CSE, la CGT a impulsé une interpellation et une demande d'audience auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, sur la question de l'insuffisance des niveaux de pension, au travers une délibération du Conseil d'Administration.**

**Cette délibération a été adoptée par le Conseil d'Administration de la CPR du 18 décembre.**

**UNE DÉCISION INÉDITE !**

Le Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF s'est réuni dans un contexte social fortement dégradé par les inégalités croissantes, les niveaux insuffisants des salaires et pensions, entraînant une baisse du pouvoir d'achat des salariés aggravée par une remise en cause des Services Publics et donc de la réponse aux besoins, au profit d'intérêts privés.

Un débat sur la revalorisation des pensions des cheminots retraités était inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

**Les administrateurs CGT ont rappelé les éléments de contexte** impactant le niveau de vie des retraités : CSG, hausse des dépenses de santé, niveau insuffisant des revalorisations de pensions depuis 9 ans...

Pour rappel, depuis 2009 pour les cheminots et 2004 pour les salariés du régime général, les pensions sont indexées sur l'indice Insee des prix, indicateur d'ensemble à partir de la consommation moyenne de toute la population, qui ne correspond pas à la consommation réelle des retraités et ne tient pas compte de leurs dépenses contraintes (CSG, CRDS, CASA, suppression de la demi-part fiscale, fiscalisation de la majoration enfant, forfaits et franchises médicales...).

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) pointait en 2015 que les pensions n'avaient progressé que de 17,52 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2014, alors qu'une indexation sur le salaire moyen aurait produit une augmentation de 29,09 %.

**Les administrateurs CGT ont porté les revendications des cheminots**, à savoir une augmentation immédiate des pensions et une revalorisation automatique des pensions basée sur l'évolution du salaire moyen, en intégrant les augmentations générales de salaires, mais également celles dues à la technicité des métiers. Cela permet d'assurer la solidarité intergénérationnelle et c'est aussi le seul moyen d'empêcher un décrochage du niveau de vie des retraités.

Par ailleurs, le gouvernement envisage désormais, au travers le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2019, de supprimer simplement les réévaluations automatiques des pensions.



C'est dans ce contexte qu'une délibération a été proposée au Conseil d'Administration pointant les éléments de contexte, la problématique du niveau insuffisant des pensions et sollicitant une audience des représentants des affiliés auprès de la Ministre chargée des Solidarités et de la Santé.

Les représentants de la direction de l'entreprise, décideurs du gel des salaires depuis 4 ans, grands consommateurs d'exonérations de cotisations sociales et donc co-responsables directs avec le gouvernement de l'affaiblissement du financement du régime spécial et de la baisse du pouvoir d'achat des cheminots actifs et retraités, ont préféré s'abstenir sur ce vote.

L'ensemble des administrateurs représentant les affiliés, ainsi que le président du Conseil d'Administration ont voté favorablement cette délibération, qui a donc été adoptée.

**LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS ET SON UFR  
APPELLERONT LES CHEMINOTS ACTIFS ET RETRAITÉS  
À S'EMPARER DE CETTE RENCONTRE  
POUR PESER SUR LES CHOIX POLITIQUES  
EN TERMES DE NIVEAUX DES SALAIRES ET DES PENSIONS !**

**F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
E-mail : .....



**BULLETIN D'ADHESION**

**Ne dites plus :  
« Que fait la CGT ? »  
FAITES-LA !**

Nom du secteur:.....Tél : .....  
Syndicat :.....Tél : .....  
Nom du contact : .....  
Nom du syndiqué : .....

